

LES INFORMATIONS GENERALES SUR LES CONDITIONS DE LOCATION CAMPING-CAR

1. Les modalités pour réservation :

La réservation devient effective après réception du contrat de location signé au sein de notre établissement ou par voie postale, un acompte de 30 % du montant total TTC de la location par chèque, carte bancaire ou espèces. Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant le 1^{er} jour de la période de location.

Si vous louez le véhicule le même jour que la prise en charge de celui-ci, vous devez régler 100 % du montant total de la location.

Le locataire doit être âgé au minimum de 21 ans révolus et être titulaire du permis de conduire Européen au moins 3 ans.

2. La prise en charge du véhicule :

La remise et restitution des clés du véhicule ainsi que les documents (copie carte grise, assurances) se font chez Loisirs Caladois

Au 1913 Route de Villefranche 69480 Anse.

Le locataire doit impérativement respecter les dates et heures prévues. En dehors de ces heures, il risque de ne trouver personne pour l'accueillir et réceptionner le véhicule.

Le futur locataire devra justifier son identité le jour du départ par présentation de l'original de sa carte d'identité. Le ou les conducteurs (si plusieurs conducteurs prévus au contrat) devront présenter l'original (aux) du permis de conduire Européen en cours de validité le jour de départ. Un justificatif de domicile de moins de 2 mois est demandé.

Le défaut de présentation de l'une de ces pièces autorise Loisirs Caladois à annuler la réservation sans compensation.

Lorsque vous prenez possession du véhicule, Loisirs Caladois procède en votre présence à un état des lieux DEPART de celui-ci et à un inventaire des équipements, clefs et documents (papier du véhicule) ainsi que des éventuels dommages pré-existants que le loueur consigne dans l'état de départ que vous contresigner.

Le véhicule qui vous est proposé à la location est livré avec le plein de carburant, le plein d'eau, le réservoir d'eaux usées vidé, la cassette wc vidée et rincée. Propre intérieur et extérieur.

3. Usage du véhicule et obligations du locataire

Lorsque vous louez un véhicule, le locataire (conducteur) devez respecter les obligations suivantes :

- Conduire et utiliser le véhicule raisonnablement pour un usage

personnel et notamment conformément à sa destination qui est celle du transport et de l'hébergement de personnes à titre gratuit et en assurer la garde avec le plus grand soin et en toutes circonstances.

- Conserver le véhicule en bon état d'entretien et de propreté (voir les forfaits supplémentaires mentionnés ci-dessus)
- Restituer le véhicule et les équipements dans l'état où ils vous ont été fournis et tels qu'ils sont détaillés dans la prise en charge du véhicule ainsi que les documents qui vous ont été remis avec le véhicule.
- Ne jamais conduire le véhicule en dehors des pays suivant :
France, Autriche, Albanie, Andorre, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Bosnie-et-Herzégovine, Biélorussie, Suisse, Chypre, Rép.Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Grèce, Hongrie, Croatie, Italie, Israël, Rép.Islamique d'Iran, Irlande, Islande, Luxembourg, Lituanie, Lettonie, Malte, Maroc, Moldavie, E.R.Y.M, Monténégro Norvège, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Roumanie, Russie, Suède, Serbie, Rép.Slovaque, Tunisie, Turquie, Ukraine.
- Respecter les règles légales locales et du pays dans lequel le véhicule circule en matière de circulation routière sécurité, usage et stationnement.
- Êtes responsables des infractions civiles ou pénales que vous commettez pendant la période de location du fait de l'utilisation du véhicule ou qui sont dues à votre propre fait et notamment des amendes et contraventions prévues par le Code de la route.
- Respecter la Masse en Charge Admissible (F2 sur le certificat d'immatriculation).
- Ne pas fumer dans le véhicule.

4. Annulation

Vous pouvez annuler votre réservation sous réserve d'en informer le loueur par courrier électronique ou par courrier postale ou directement sur son point de location remis en mains propres.

- Pour toute annulation notifiée plus de 45 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de la période de location, le loueur procède au remboursement de l'acompte que vous avez versé.
- Pour toute annulation notifiée à moins de 45 jours avant le 1^{er} jour de la période de location, le locataire est redevable envers le loueur de l'acompte versé. Le locataire ne prétendra à aucun remboursement des sommes versées.

Loisirs Caladois ne propose pas une Assurance annulation.

5. Restitution du véhicule

Lorsque vous restituez le véhicule, vous devez prendre le temps d'inspecter celui-ci avec le loueur et contresigner l'état de RETOUR.

Il vous sera demandé de restituer le camping-car dans le même état dans lequel il vous a été confié lors de votre départ à savoir avec le plein de carburant, le plein d'eau, le réservoir d'eaux usées vidé, la cassette wc vidée et rincée. Propre intérieur et extérieur.

A défaut, des forfaits supplémentaires vous seront facturés sous forme de factures en support papier soit :

- 100 Euros TTC pour le lavage carrosserie extérieur
- 230 Euros TTC pour le nettoyage intérieur
- 180 Euros pour le carburant

Aussi, Il vous sera demandé de restituer le camping-car aux dates et heures ainsi qu'au forfait kilométriques, prévus dans le contrat au départ.

A défaut, des forfaits supplémentaires vous seront facturés sous forme de factures en support papier soit :

- 90 Euros TTC par jour (tarif kms limités)
- 110 Euros TTC par jour (tarif kms illimités)
- 0,45 Centimes d'Euros TTC par kilomètre supplémentaire

6 Assurance

Vos frais de location comprennent automatiquement une assurance responsabilité civile obligatoire (valable dans tous les pays figurants au dos de la carte verte et cités ci-dessus), répondant à l'ensemble des obligations légales se rapportant à la responsabilité envers les tiers et vous.

Vous êtes responsables du véhicule, des équipements, des clés et des documents qui vous sont remis avec le véhicule dont vous avez la garde pendant la période de location et votre responsabilité envers le loueur s'étend au coût intégral de la réparation des dommages constatés lors de la restitution du véhicule.

En cas d'accident ou de panne sur le véhicule, vos frais de location comprennent aussi une Assistance à contacter 24H/24H et 7 jours sur 7.

Nous vous invitons à consulter notre tableau de garantie détaillé ci-dessous.

Loisirs Caladois ne propose pas des garanties additionnelles.

7 Dépôt de garantie - Franchise

Le dépôt de garantie prend la forme d'une pré-autorisation bancaire par carte bancaire d'un montant 3000 Euros TTC mentionné sur le contrat de location.

Son montant intégral, en l'absence de frais complémentaires, dommages, vol sur le véhicule ou non-paiement des factures complémentaires émises au locataire lors de la location, vous est remboursé dans un délai maximum de 8 jours à compter du jour où intervient la restitution du véhicule, des équipements, des clés et des documents.

En aucun cas, un véhicule ne part en location sans le dépôt de garantie.

Le montant de la franchise retenue est de 765 Euros minimum et de 3000 Euros maximum par véhicule et par sinistre.

Nous vous invitons à consulter notre tableau de garantie et franchise détaillé ci-dessous.